



Partage des frais exceptionnels

Par **mily13**, le **06/08/2010 à 16:41**

Bonjour,rrnrnJ'ai déjà exposé mon problème sur ce site mais la réponse ne correspondait pas complètement à mon cas.A savoirje suis divorcée avec 3 enfants tous majeurs depuispeu ,auparavant nous avions 1 garde alternée.rnMaintenant j'ai 2 enfants totalement à ma charge fiscalement.rnPuis-je dans ce cas là ,puis-je demander une contribution au père pour lesfrais d'études onéreux(2400 euros) + 800 même s'ils me sont fiscalement rattachés?rrnrnQuels recours car il ne voudra pas payer et moi j'aurais du mal seule?rrnrnMerci de votre réponse précise.Cordialement.

Par **Marion2**, le **07/08/2010 à 12:05**

Bonjour,rrnrnLe paiement de la pension alimentaire ne s'arrête pas à la majorité des enfants, surtout s'ils poursuivent des études.rnrnrnSi votre ex-mari ne veut pas vous régler de pension, vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance et ce, si vos enfants résident chez vous.rnrnrnSi vos enfants ont quitté votre domicile et qu'ils poursuivent des études, c'est à eux de saisir le JAF.rnrnrnUn avocat n'est pas obligatoire.rnrnrnBon courage